

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 JUILLET 2015**

Date de la convocation : 25/06/15

Etaient présents :

MM. MERAZGA - PORTHAULT – BRANCATI - DEMOTIER – DOMPE – DROIT – GAGE E. -  
LARQUET - MEIGNAN – Mmes ROSE – MOREL.

Absents excusés :

M. Pallu – Mmes Fromentin – Souy

Secrétaire : M. Merazga, assisté de Mme Sophie Verleye secrétaire de mairie

\*\*\*\*\*

Approbation du CR du 29 avril 2015.

**1°/ Nouvelle nomination des Délégués suite à la Loi de Mars 2015**

M. le Maire informe le conseil que la Loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 à modifier la répartition des sièges de conseiller communautaire en cas de renouvellement partiel ou total d'un conseil municipal d'une commune d'un EPCI ; pour le territoire de la CCPV en raison de nouvelles élections dans la commune d'Ermenonville, les communes doivent nommer de nouveaux délégués selon leur population, pour Orrouy de 501 à 1 000 habitants : 1 titulaire + 1 suppléant (au lieu de 2 délégués titulaires)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

M. Daniel GAGE délégué titulaire

M. Philippe MERAZGA délégué suppléant.

**2°/ SAGEBA – Délimitations des zones humides**

M. le Maire rappelle que :

- les zones humides sont «des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, elles sont des écosystèmes à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques caractérisés par la présence d'eau plus ou moins continue.
- le SAGEBA a créé la commission « Zones Humides » dans le cadre de la mise en oeuvre du SAGE Automne institué lors de la Commission Locale de l'Eau du 22 janvier 2015.
- suite au premier inventaire des zones humides établi sur la commune, un retour sur le terrain a été effectué avec le technicien et MM. Porthault, Dompé, Meignan afin de redéfinir ces zones.

Après avoir étudié les cartes des différents secteurs, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander la suppression de l'ensemble des zones d'alertes étant donné qu'il n'existe aucun cadre juridique pour ces zones.
- de revoir les délimitations des zones pour les lieux-dits La Paturelle, Bois de la Mothe, le Clos Fleury et la rue de visery.
- d'accepter les délimitations pour les zones des lieux-dits le Vivier, Orgneval et la Belle Eau.

**3°/ Proposition de vente de la parcelle B 1162**

M. le Maire informe le conseil que la commune est propriétaire de la parcelle n° 1162 section B, d'une surface de 18 m², enclavée entre les parcelles B 1163 et 1139, qui ne peut être entretenue. Il propose de vendre cette parcelle à M.Mme Romero/Dompé. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de proposer cette parcelle à M. Mme Romero/Dompé au prix de 50 € et d'autoriser le Maire à signer les documents concernant cette vente.

#### **4°/ TRAVAUX**

- Peinture classe maternelle : le conseil décide à l'unanimité d'effectuer les travaux de peinture (pose de toile de verre, peinture et lambris pvc dans les toilettes) dans la classe de la « Moyenne Section » de l'école maternelle, pour un montant de 4 773.50 € TTC ; la dépense sera inscrite en section de fonctionnement (entretien de bâtiments).

- Vidéosurveillance au périscolaire : M. le maire informe le conseil qu'à plusieurs reprises des personnes sont rentrés dans la cour du périscolaire le soir (des jouets ont été détériorés, les trottinettes ont été utilisées, etc...) aussi afin d'éviter que cela se renouvelle et que des dégâts plus importants aient lieu il propose d'installer une vidéosurveillance sur le site qui se fera en plusieurs phases ; et de compléter l'installation sur la place de l'église.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'installer une vidéosurveillance sur le site du Domaine du Pressoir pour un coût total HT de 6 062 € et sur la place de l'église pour un coût HT de 3 425 € ; de solliciter l'aide du Conseil Départemental et de l'Etat pour ces installations, d'inscrire cette somme en section d'investissement à l'art. 2188 (virement de l'art. 2151).

M. le Maire précise qu'au début des vacances scolaires 2 caméras seront installées de façon à surveiller les entrées du Domaine du Pressoir, pour un coût HT 2 530 €.

- Elagage au Domaine du pressoir : M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'effectuer l'élagage, de tailler et enlever le bois mort sur le tilleul et marronnier situés dans la cour du périscolaire (à côté de la grande salle). Après avoir étudié le devis de l'entreprise ArboTechnic, le conseil décide d'effectuer ces travaux pour un coût de 600 € HT.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### Plateforme pour conteneurs

M. le Maire informe le conseil que la plateforme pour les conteneurs (verre et vêtements) est terminée, l'installation doit se faire 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet.

##### Médaille du Travail

M. le Maire informe le conseil que M. le Préfet de l'Oise a décerné la Médaille d'Honneur Communale, échelon Argent, à Sophie Verleye, secrétaire de mairie depuis 20 ans dans la commune ; M. le Maire et le Conseil Municipal lui adresse leurs félicitations.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer à 300 € une prime exceptionnelle pour la Médaille d'Honneur Communale, échelon Argent.

##### Prêt de matériel

Afin d'éviter la dégradation du matériel acheté par la commune et mis à la disposition du Comité des Fêtes et pour gérer au mieux le planning d'utilisation, le conseil décide de mettre en place un règlement d'utilisation du matériel et de fixer le tarif suivant :

<b>Matériel</b>	<b>Tarif Location</b>	<b>Cauton</b>
Abri pliant	50 €	500 €
Table + 2 bancs	3 €	50 €
Grille expo	2 €	50€
Friteuse	5 €	50 €
Barrière	2 €	50€

Le matériel sera loué exclusivement aux habitants et Associations d'Orrouy. Il pourra être prêté aux communes, écoles ou associations voisines après accord particulier du Maire.

## **TOUR DE TABLE**

Mme Rose demande à M. Merazga l'avancement du projet RPC

→ ADTO travaille sur l'étude, un retour du projet est prévu 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet.

M. Larquet signale un problème de regard d'eaux usées sur la RD 123

M. Dompé fait part d'une proposition d'aménagement de l'espace vert situé rue du Gal estienne devant les n° 60 et 66 afin de faciliter le stationnement des véhicules.

→ A étudier

M. Meignan fait part de sa rencontre avec M. Dumay pour l'aménagement de la Borne des Chars à Champlieu.

M. Brancati informe le conseil que la troupe qui a réalisé le spectacle de rue samedi 27 juin, fera une représentation à Champlieu lors des Journées du Patrimoine.

Il demande s'il est possible d'étudier une proposition de sortie ou autres pour les Ados de la commune.

→ Cette action est en cours par le Comité des Fêtes (sondage auprès des Jeunes)

Mme Morel demande l'avancement du dossier sur la réfection du clocher

→ Un rendez-vous sera pris auprès de la DRAC en septembre ou octobre.

M. Droit signale le mauvais état des murs du Domaine (le long du RD123), de la mairie côté salle polyvalente, et un trou en formation dans une allée du cimetière.

Il informe le conseil que le contrat de l'employé communal a été renouvelé pour 6 mois. Il fait part de la vitesse excessive de certains véhicules dans la commune.

La séance est levée à 22h45.